|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **THÈME** | **DIFFICULTÉS** | **SOLUTIONS/RECOMMANDATIONS** |
| **Marchés publics** | * Faiblesse des capacités des entreprises locales
* La persistance de la défaillance des entreprises dans l’exécution des travaux
* Le retard dans la délivrance des ANO
* La lourdeur des procédures de la commande publique
* La lenteur dans le traitement des marchés publics
* La mauvaise qualité des ouvrages livrés
* Difficultés dans la réception des ouvrages achevés dues au problème sécuritaire
 | * Publier la liste des prestataires défaillants au niveau des communes ;
* Diligenter la délivrance des ANO ;
* Diligenter le traitement des dossiers d’appel d’offres ;
* Renforcer les équipes responsables des marchés publics ;
* Associer les acteurs locaux dans tous les stades du cycle de vie des projets ;
* Encourager les entreprises locales à adopter une démarche qualité (l’ABMAQ est disposée à les accompagner)
 |
| **Clôture des projets** | * Certains projets procèdent à des passations de marchés au moment de la clôture des projets afin de bénéficier de prorogation ;
* Certains projets font des dotations de grandes quantités de carburant au moment de la clôture des projets
* Demande de prorogation récurrente des projets
 | Le MINEFID a attiré l’attention des unités de gestion des PPD sur les prorogations répétées et les dépenses effectuées à la période de clôture des PPD notamment les dotations de carburant. Pour ce dernier aspect les ordres de recette seront adressés aux intéressés |
| **Suivi évaluation** | * Récurrences des dépenses inéligibles ;
* Mauvaises performances des projets du à l’insuffisance du suivi évaluation des projets ;
* Les acteurs locaux ne sont pas suffisamment associés dans tout le cycle de vie des projets
* Les Jeunes ne sont pas suffisamment impliqués dans tout le cycle de vie des projets ;
* Faiblesse de la fonction évaluative dans la mise en œuvre des projets
* Perte de temps dans l’élaboration des manuels et l’identification des logiciels type
 | * des ordres de recettes seront émis à l’endroit des responsables des projets concernés ;
* Mettre l’accent sur le suivi évaluation des projets pour leur mise en œuvre efficace
* Impliquer les collectivités locales dans le suivi des activités des projets dans tout le cycle de vie des projets
* L’implication des jeunes pendant l’identification, la rédaction et l’exécution des PPD
* Il faut un plaidoyer du Ministre de l’Économie pour la mise en place d’un fond dédié à la pratique évaluative,
* Développer des manuels types par bailleurs et des logiciels adaptés
* partenariat plus robuste entre l’Etat et les ONG
* Procédure spécifiques des projets et programmes au regard du contexte sécuritaire
 |
| **Décaissement et Contrepartie nationale** | * Déblocage tardif de la Contrepartie nationale pour les projets de catégorie 1 surtout ; ce qui entraine des retards dans l’exécution de ces projets,
* Gestion de la contrepartie: récurrence des faibles taux d’exécution financière dans les documents de toutes les instances depuis 10 ans (comité de pilotage, comité de revue…) ;
 | * Imaginer des procédures spécifiques pour les PPD en attendant une situation normale sécuritaire,
 |
| **Réglementation générale des projets** | Au regard des insuffisances relevées dans l’application pratique de la réglementation générale des projets et programmes de développement, il a été rappelé la nécessité de sa relecture en impliquant toutes les parties prenantes. | * Impliquer les PTF à la relecture de la règlementation générale des projets et programmes de développement
 |
| **Risques sociaux** | * La faible communication avec les bénéficiaires entrainant des blocages dans l’exécution
* Entraves à la réalisation des travaux par les personnes affectées
* L’insécurité dans les zones d’intervention
* Risque de non financement de nouveau projets et programmes de développement
 | * Sensibiliser informer et impliquer les personnes affectées par les projets dans la mise en œuvre des projets
* Renforce la présence de l’Etat dans les zones d’insécurité
* Sécurisation des sites
* Renforcer le maillage sécuritaire du territoire
* Renforcer le dispositif opérationnel des forces de défense et de sécurité
* Renforcer le dispositif de renseignement
* Prévoir la sécurisation des sites dans les projets
* Intégrer les dédommagements dans l’évaluation du projet et ne pas laisser d’autres personnes s’installer sur les sites déjà acquis
* Former les acteurs sur la loi sur les indemnisations.
 |

**RECOMMANDATIONS**

1. Impliquer les collectivités territoriales et les jeunes dans tous les stades du cycle de vie des projets (**Ministères et institutions**) ;
2. Faire un plaidoyer pour la mise en place d’un fonds dédié à la pratique évaluative et à l’évaluation d’impacts des projets et programmes au niveau de l’UEMOA (**MINEFID et UEMOA**) ;
3. Publier régulièrement la liste des prestataires défaillants dans les communes (**ARCOP**) ;
4. Développer des manuels et des logiciels types par bailleurs pour faciliter le démarrage et le suivi-évaluation des projets (**MINEFID et PTF**) ;
5. Mettre en place un véritable partenariat entre les ONG et l’Etat allant au-delà des simples protocoles d’accords (**Ministères et institutions**).